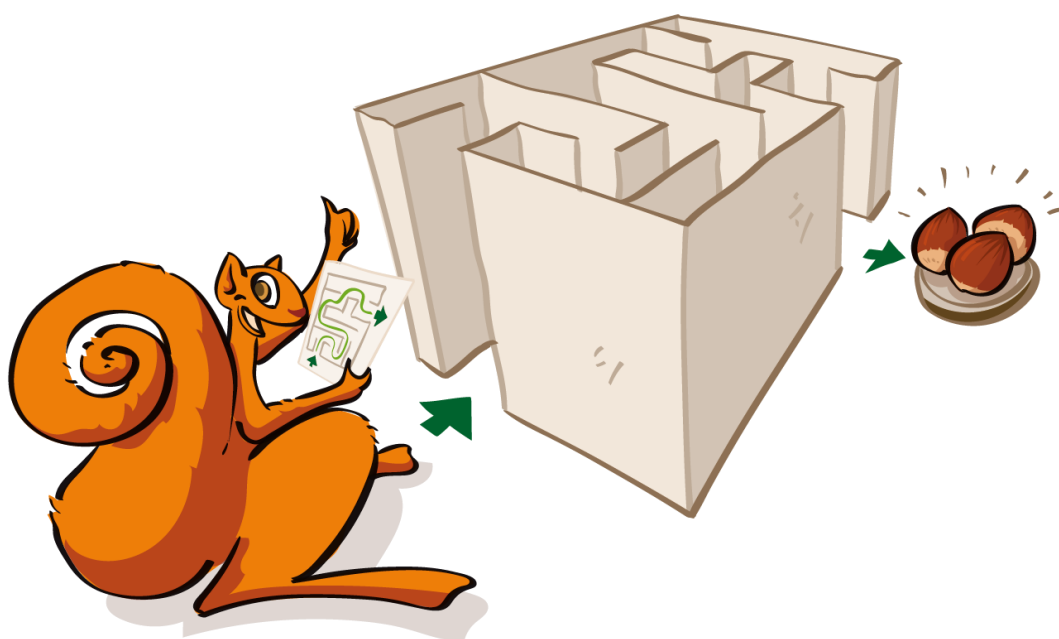


# Neyruz

droit au but







# Bienvenue à Neyruz

## La Commune

Commune périurbaine, Neyruz offre par son dynamisme une qualité de vie à ses habitants car elle sait trouver un juste équilibre entre un développement dynamique et la préoccupation du bien vivre de ses résidents. Par la richesse de sa vie sociale, l'offre variée des activités des sociétés villageoises, elle est accueillante et permet à chacun de s'intégrer harmonieusement. En effet, les nombreuses sociétés locales sportives, culturelle ou de loisirs permettent des échanges et des rencontres amicaux créant un environnement dynamique et durable où il fait bon vivre.

Ces dix dernières années, la population neyruzienne a fortement augmenté, passant de 1'850 à près de 2'750 habitants aujourd'hui.

## Géographie

Neyruz est situé dans le district de la Sarine du Canton de Fribourg, région dite "Sarine-Ouest". La route cantonale Fribourg-Romont traverse notre village qui est également desservi par la ligne CFF Berne-Lausanne. L'entrée de l'autoroute A12 se trouve à environ 3 km.

Situé à une altitude moyenne de 700 m. sur le coteau qui domine le vallon de la Glâne, le village étale ses 552 ha de superficie (dont 145 ha de forêts) sur environ 4 km de part et d'autre de la route cantonale.

## Avenir et développement

La commune de Neyruz est soucieuse du bien-être de ses habitants et de l'avenir de ses enfants. L'obtention en 2015 du label « Cité de l'énergie » avec pour slogan « Neyruz – pour un avenir durable » est la démonstration que les Autorités s'engagent pour la qualité de vie et la préservation des ressources. Les premiers résultats de cette volonté sont la réalisation d'un thermoréseau qui distribue la chaleur produite à partir du bois de nos forêts aux bâtiments du centre du village. L'amélioration de l'accès à la gare avec la création d'une voie de mobilité douce est l'embryon d'un vaste réseau communal de mobilité pour les piétons et les moyens doux de déplacement. La réalisation du quartier du Clédard sis en face de la Gare a vu l'arrivée de résidences dans lesquelles seront intégré le concept « vivre avec services ». Les prochains développements immobiliers mettent en application les principes de la LAT qui veut que les centres des communes desservis par les transports publics soient denses. Toutefois, pour Neyruz la densification ne doit pas être au détriment de la qualité de l'espace de vie notamment par la qualité architecturale, par la préservation paysagère et le développement de services de proximité.

Durant les prochaines années se matérialiseront les projets qui donneront corps à la création d'espaces intergénérationnels, de services tant pour les juniors que les seniors.

Neyruz, pour un avenir durable

# Table des matières

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A – ADMINISTRATION</b>                                             | <b>5</b>  |
| <b>B – BIBLIOTHÈQUES</b>                                              | <b>5</b>  |
| <b>C – CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>C – CFF CARTES JOURNALIÈRES</b>                                    | <b>7</b>  |
| <b>C – CITÉ DE L'ÉNERGIE</b>                                          | <b>7</b>  |
| <b>C – CONSEIL COMMUNAL</b>                                           | <b>10</b> |
| <b>C – CRÈCHES ET STRUCTURES D'ACCUEIL</b>                            | <b>11</b> |
| <b>D – DECHETTERIE</b>                                                | <b>12</b> |
| <b>E– ECOLES</b>                                                      | <b>12</b> |
| <b>E – EXTRAIT DU REGISTRE DES POURSUITES OU DU CASIER JUDICIAIRE</b> | <b>13</b> |
| <b>I – IMPÔTS ET TAXES</b>                                            | <b>13</b> |
| <b>L – LOCATIONS LOCAUX ET MATÉRIEL COMMUNAUX</b>                     | <b>17</b> |
| <b>L – LUDOTHEQUE SCHTROUMPF</b>                                      | <b>18</b> |
| <b>N – NIDS DE GUEPES ET FRELONS</b>                                  | <b>18</b> |
| <b>O – ORDURES MÉNAGÈRES</b>                                          | <b>18</b> |
| <b>P – PAPIERS OFFICIELS</b>                                          | <b>19</b> |
| <b>S – SENTIERS PÉDESTRES</b>                                         | <b>19</b> |
| <b>S – SERVICE SOCIAL</b>                                             | <b>20</b> |
| <b>S – SITE INTERNET COMMUNAL</b>                                     | <b>20</b> |
| <b>S – SOCIÉTÉS LOCALES</b>                                           | <b>21</b> |
| <b>U – URGENCES</b>                                                   | <b>21</b> |
| <b>V - VOIES TINGUELY</b>                                             | <b>22</b> |



## A – Administration

Route de Romont 4  
1740 Neyruz FR

Tél. 026 916 15 50  
E-mail : [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

### Horaires du bureau communal

L'administration communale vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

| Lundi         | Mardi         | Mercredi      | Jeudi         | Vendredi      |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 08h00 – 11h30 | 08h00 – 11h30 | 08h00 – 11h30 | 08h00 – 11h30 | 08h00 – 11h30 |
| 13h30 – 18h00 | Fermé         | Fermé         | Fermé         | Fermé         |

**Administration générale –**  
[neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)  
[controle.habitants@neyruz.ch](mailto:controle.habitants@neyruz.ch)  
[finances@neyruz.ch](mailto:finances@neyruz.ch)

Wolleb Nicolas, Secrétaire communal et  
Responsable administratif  
Eggertswyler Marie-Noëlle, Administratrice  
des finances, adjointe du RA  
Circelli Ludovic, Responsable du service  
technique  
Robatel Roxane, Collaboratrice aux finances  
Renevey Anne-Françoise, Préposée au  
contrôle de l'habitant  
Gilliéron Laetitia, Collaboratrice  
administrative

**Administration scolaire -**  
[conseildesparents@neyruz.ch](mailto:conseildesparents@neyruz.ch)  
Mazenauer Fabienne, Collaboratrice  
administrative scolaire

**Constructions –** [constructions@neyruz.ch](mailto:constructions@neyruz.ch)  
Bersier Anne-Laure, Collaboratrice du  
service technique  
Lopez Luigia, Collaboratrice administrative  
et technique

**Voirie et déchetterie**  
Henchoz Patrick, Employé communal  
Tél. 079 250 99 51  
Catillaz Valentin, Employé communal

**Entretien des bâtiments et Service des eaux**  
Defferrard Gilbert, Concierge communal et  
Fontainier  
Tél. 079 250 99 52

**Exploitation forestière**  
Borne Jean-Paul, forestier chef  
Tél. 079 606 35 37  
[www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)

## B – Bibliothèques

### Bibliothèque :

Ouverte aux enfants et adolescents.  
Horaires en dehors du cadre scolaire :

- le mardi de 15h15 à 16h00
- le mercredi de 13h30 à 15h30

- le jeudi de 15h15 à 16h
  - le samedi matin de 9h00 à 11h00
- durant les vacances scolaires ouverture le  
samedi uniquement  
Fermeture annuelle juillet-août  
Tél. 026 916 15 65



## Bibliothèques régionales :

Encouragement à la lecture - subventions communales

Face à l'engouement marqué pour la lecture, le Conseil communal a décidé d'encourager cette tendance par la mesure suivante : dès le 1er janvier 2017, chaque adulte ou chaque enfant fréquentant une bibliothèque sarinoise se verra offrir son abonnement annuel sur présentation d'un justificatif et de ses coordonnées bancaires/postales auprès du bureau communal.

## C – Cartes d'identité et passeports

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les commandes de passeport et de passeport provisoire s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au bureau communal lors de l'enregistrement de vos données.

| Carte d'identité             | Validité | Prix   |
|------------------------------|----------|--------|
| Enfants âgés de 0 à 18 ans   | 5 ans    | 35.00  |
| Adultes                      | 10 ans   | 70.00  |
| Passeport                    |          |        |
| Enfants âgés de 0 à 18 ans   | 5 ans    | 65.00  |
| Adultes                      | 10 ans   | 145.00 |
| Passeport + carte d'identité |          |        |
| Enfants âgés de 0 à 18 ans   | 5 ans    | 78.00  |
| Adultes                      | 10 ans   | 158.00 |

### Commander par internet :

[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

### Commander par téléphone :

Passeport suisses Biométrie  
Tél. 026 305 15 26

### Commander sur place :

Centre de biométrie  
Rue Englisberg 11  
1763 Granges-Paccot

- Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place
- Ne pas apporter de photos, elles sont faites sur place
- Toujours apporter ses anciens documents d'identité



### **Commander votre carte d'identité au bureau communal :**

La commune de Neyruz enregistrera volontiers les commandes de cartes d'identité pour ses habitants. Pour ce faire, il faut :

- Se présenter personnellement au bureau communal (les enfants également)
- Amener l'ancienne carte d'identité pour annulation, ou la déclaration de police en cas de remplacement d'une carte volée ou perdue
- Apporter 1 photo récente remplissant les critères d'acceptation figurant sur le site internet de l'administration fédérale : [www.passeportsuisse.admin.ch](http://www.passeportsuisse.admin.ch), rubrique « Documents d'identité »
- Payer au moment de la commande, au comptant ou par carte de crédit
- Pour un mineur, être accompagné d'un représentant légal
- Prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour recevoir la carte d'identité par courrier recommandé

## **C – CFF Cartes journalières**

La réservation s'effectue via notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch). Une fois la réservation confirmée, merci de passer à l'administration pour y retirer le billet dans un délai de 5 jours ouvrables

Prix : CHF 40,00

## **C – Cité de l'énergie**

### **I. Démarche Cité de l'énergie**

Neyruz s'est engagé dans le processus Cité de l'énergie en 2009, le label a été obtenu en 2015. Elle fait donc partie des communes qui mettent en œuvre une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement et qui contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat.

### **II. Assainissement énergétique pour les bâtiments privés**

#### **1. Programmes d'encouragement**

L'Etat a décidé de compléter le programme national d'assainissement des bâtiments [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) afin d'inciter encore plus les propriétaires du canton à rénover leurs bâtiments. Il prévoit de mettre en œuvre un programme visant à remplacer les chauffages électriques par des pompes à chaleur. Le programme destiné au solaire thermique et au



chauffage au bois est renforcé afin d'être cohérent avec les objectifs de la politique énergétique.

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat (sous certaines conditions) :

- Les nouvelles installations de chauffage automatique au bois
- Les nouvelles installations solaires thermiques destinées à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire intégrées aux toits et façades
- Les nouvelles installations de pompes à chaleur
- L'installation d'une nouvelle distribution de chaleur hydraulique alimentant des radiateurs ou un chauffage par le sol
- La rénovation des éléments d'enveloppe thermique des bâtiments
- Les bâtiments privés à construire remplissant les critères du standard Minergie-P.

Le programme d'encouragement actuellement en vigueur est consultable sur le site internet de l'Etat de Fribourg. (Programmes de subventions en matière d'énergie)

Le certificat énergétique cantonal des bâtiments

Qu'est-ce que le CECB® ?

Le CECB® indique la consommation énergétique d'un bâtiment lorsque celui-ci est utilisé de manière standard. Cette information est donnée sous la forme d'une étiquette classant le bâtiment dans sa catégorie (de A à G) selon sa qualité énergétique.

Cet outil permet ainsi de juger de la qualité énergétique d'un bâtiment et indique les améliorations possibles (installations techniques, enveloppe du bâtiment).

Cette évaluation concerne l'habitat, ainsi que les bâtiments administratifs et les écoles. Elle est réalisée par des experts certifiés.

Version simplifiée et accessible à tous, le CECB® Light

Une version simplifiée est disponible en ligne ([www.cecb.ch](http://www.cecb.ch)) et accessible à chacun, par exemple au propriétaire d'un bâtiment qui souhaite obtenir une estimation sommaire des performances énergétiques de son bâtiment.

Systèmes de chauffage et énergies renouvelables

Le site internet hausinfo [www.hausinfo.ch](http://www.hausinfo.ch) présente différents types de chauffages à combustible (bois, gaz, mazout) et les divers avantages de chaque type d'installation. Des conseils afin de vérifier que votre installation de chauffage est prête pour l'hiver sont également





donnés. On trouvera également sur ce site des informations sur les énergies renouvelables (pompe à chaleur, solaire).

Toutes les informations relatives au bois énergie et aux techniques de chauffage au bois en Suisse sont disponibles sur le site internet [www.energie-bois.ch](http://www.energie-bois.ch). On y trouvera également des exemples de réalisations et des informations sur les aides financières.

Le site [www.geothermie.ch](http://www.geothermie.ch) est le portail suisse de la géothermie. On y trouvera toutes les informations sur la géothermie : type d'installation, fonctionnement. Des fiches techniques sont également téléchargeables.

Le site internet [www.pac.ch](http://www.pac.ch) est le site du groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur. Le fonctionnement des pompes à chaleur y est présenté, ainsi que des informations sur les subventions, et des listes de fournisseurs.

### **III. Sensibilisation**

#### **Economies d'énergie**

Economiser simplement, chauffer et éclairer intelligemment, bien utiliser ses appareils ménagers, le site [www.hausinfo.ch](http://www.hausinfo.ch) fournit toute une série de conseils simples pour faire des économies d'énergie à la maison.

Le site internet [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch) donne plus de 500 conseils pour économiser l'énergie et préserver l'environnement. Ce site, illustré et ludique, est très riche en informations.

Il existe un outil très intéressant, sérieux et pratique qui permet de calculer ses émissions de CO<sub>2</sub> et ainsi trouver des pistes et des actions concrètes au quotidien pour économiser de l'énergie. Il s'agit du site <https://leclimatentrenosmains.org/>

#### **Mobilité - Covoiturage**

Le covoiturage est l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant un trajet identique afin d'alléger le trafic routier, de partager les frais de transports, et de limiter l'impact environnemental des déplacements de chacun. Le recours au covoiturage peut être occasionnel ou quotidien.

Il s'agit donc d'un moyen de déplacement écologique, économique et convivial, qui s'adresse à tous. Le covoiturage permet de déplacer un grand nombre de personnes, tout en réduisant le trafic automobile.

Tout le monde est gagnant :

- ✓ les frais de transport sont partagés
- ✓ le trafic est plus fluide
- ✓ des places de stationnement sont libérées
- ✓ la pollution et le bruit sont amoindris
- ✓ conducteur et passager(s) ont de la compagnie pour le trajet



Comment faire ?

Le site internet [www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch) met en contact des passagers et des conducteurs. Pour proposer ou rechercher un trajet, il suffit de s'inscrire sur le site (inscription gratuite) et de consulter et/ou compléter la base de données.

Ce site internet propose également un calculateur de coûts et un éco-calculateur de CO2 afin de mettre en évidence de manière concrète les bénéfices du covoiturage.

Transports publics

La Commune est desservie par la ligne CFF Berne – Lausanne.

Afin de diminuer nos consommations énergétiques, les transports publics et notamment le train, sont à privilégier. En effet, pour une même distance parcourue, un automobiliste consomme environ 5 fois plus d'énergie qu'un train. De plus, les trains sont alimentés en électricité, qui est principalement d'origine hydraulique ou nucléaire en Suisse, et participent de ce fait peu à la pollution atmosphérique.

Deux Flexicards CFF sont mises à disposition des citoyens par la commune, la réservation se fait directement en ligne.

## C – Conseil communal

Période : 2021-2026

| Dicastères                                                                                                                                                                                                                         | Responsable                     | Suppléant                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Administration et personnel</b><br>Administration et Personnel, Informatique, Information et communication, Relations publiques et extérieures                                                                                  | Jean-Pierre Corpataux<br>Syndic | Katiuscia Sansonnens<br>Vice-syndique |
| <b>Formation</b><br>Instruction publique, Ecoles communales, secondaires et professionnelles, AES                                                                                                                                  | Jean Daniel Roth                | Murielle Roos Bovey                   |
| <b>Culture et société</b><br>Sociétés, Animation, Jeunesse et Sports, Conservatoire, Bibliothèque, Ludothèque, Intégration des migrants, Sécurité publique                                                                         | Katiuscia Sansonnens            | Jean-Pierre Corpataux                 |
| <b>Affaires territoriales</b><br>Aménagement du territoire, Sentiers pédestres, Transports publics, Sites contaminés et pollutions air, eau, rivières, Protection des espèces et du paysage, Forêts, Agriculture, Dangers naturels | Axel de Montmollin              | Jean-Marc Sallin                      |
| <b>Santé et prévoyance sociale</b><br>Assistance, Homes, Santé publique, Affaires sociales et curatelles Structures d'accueil extra-familial, Senior Plus                                                                          | Murielle Roos Bovey             | Maryline Dafflon                      |
| <b>Routes et édilité</b><br>Routes communales, Edilité, Signalisation, Parcs et jardins, Mobilité douce, Gestion des déchets, Cimetière                                                                                            | Fabien Mettraux                 | Axel de Montmollin                    |
| <b>Eaux et route cantonale</b><br>Eau potable, Eaux usées, Service du feu, Cadastre et mensurations, Routes cantonales, Conduites industrielles                                                                                    | Jean-Marc Sallin                | Jean-Noël Gendre                      |



|                                                                                                                                  |                  |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Bâtiments et développement durable</b><br>Bâtiments communaux, Agenda 2030, Cité de l'énergie,<br>Economie locale             | Maryline Dafflon | Jean-Daniel Roth |
| <b>Finances et constructions</b><br>Finances et impôts, Police des constructions, Permis de construire,<br>Enseignes et réclames | Jean-Noël Gendre | Fabien Mettraux  |

## C – Crèches et structures d'accueil

### Crèches :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz : ouverte tous les jours ouvrables de 06h30 à 18h30, la Crèche "Le P'tit Bonheur de Neyruz" offre 25 places d'accueil aux enfants de la naissance à l'âge scolaire.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la directrice Mme Fabienne Purro Jemmely, à l'adresse suivante :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz  
 Rte d'Onnens 6  
 1740 Neyruz  
 tél./fax 026 477 24 00, email : [creche.neyruz@gmail.com](mailto:creche.neyruz@gmail.com)

Pour divers renseignements relatifs aux crèches et garderies des environs, vous pouvez contacter :

Fédération des crèches et garderies  
 fribourgeoises  
 Rte de la Fonderie 8C  
 Case postale 167  
 1707 Fribourg  
 tél. 026 429 09 92

Famiya, accueil familial de jour  
 Passage du Cardinal 12  
 1700 Fribourg  
 026 322 69 26  
[info@famiya.ch](mailto:info@famiya.ch)

### Accueil extra-scolaire (AES) Le P'tit bonheur :

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la responsable Mme Corinne Vimal à l'adresse suivante :

AES Le P'tit Bonheur de Neyruz  
 Imp. du Chêne 8  
 1740 Neyruz  
 079 562 31 90  
 e-mail : [aes@leptitbonheur.ch](mailto:aes@leptitbonheur.ch)



## D – Déchetterie

La déchetterie communale est située à la Route du Moulin, en direction d'Ecuvillens. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

|          |                            |
|----------|----------------------------|
| lundi    | 17h00 – 19h00              |
| mardi    | 17h00 - 19h00              |
| mercredi | 09h00 . 11h00              |
| jeudi    | 17h00 - 19h00              |
| vendredi | 17h00 - 19h00              |
| samedi   | 09h00 -12h00 /13h30 -17h00 |

## E -Ecoles

- Ecole enfantine : niveaux 1<sup>H</sup> et 2<sup>H</sup> à Neyruz - Ecole primaire : niveaux 3<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> à Neyruz
- Cycle secondaire Sarine Ouest : niveaux 9<sup>H</sup> à 11<sup>H</sup> à Avry-sur-Matran

| Année scolaire         |                                              | 2021-2022                              | 2022-2023                              |
|------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| Rentrée scolaire       | jeudi à 8h00 sauf 1H<br>jeudi à 13h35 les 1H | 26 août 2021                           | 25 août 2022                           |
| Vacances d'automne     | du lundi<br>au vendredi                      | 18 octobre 2021<br>29 octobre 2021     | 17 octobre 2022<br>28 octobre 2022     |
| Toussaint              |                                              | lundi 1er novembre 2021                | mardi 1er novembre 2022                |
| Immaculée Conception   |                                              | mercredi 8 décembre 2021               | jeudi 8 décembre 2022                  |
| Vacances de Noël       | du lundi<br>au vendredi                      | ven 24 décembre 2021<br>7 janvier 2022 | lun 26 décembre 2022<br>6 janvier 2023 |
| Vacances de Carnaval   | du lundi<br>au vendredi                      | 28 février 2022<br>4 mars 2022         | 20 février 2023<br>24 février 2023     |
| Vacances de Pâques     | du lundi<br>au vendredi                      | ven 15 avril 2022<br>29 avril 2022     | ven 7 avril 2023<br>21 avril 2023      |
| 1er mai                |                                              | dimanche 1er mai 2022                  | lundi 1er mai 2023                     |
| Ascension              | du jeudi<br>au vendredi                      | 26 mai 2022<br>27 mai 2022             | 18 mai 2023<br>19 mai 2023             |
| Lundi de Pentecôte     | lundi                                        | 6 juin 2022                            | 29 mai 2023                            |
| Fête-Dieu              | du jeudi<br>au vendredi                      | 16 juin 2022<br>17 juin 2022           | 8 juin 2023<br>9 juin 2023             |
| Dernier jour de classe | vendredi                                     | 8 juillet 2022                         | juillet 2023                           |

Tél. école primaire : 026 916 15 60

Tél. école enfantine : 026 916 15 62 classe rez /69 classe 1er

E-mail : [ecole@neyruz.ch](mailto:ecole@neyruz.ch)



## E – Extrait du registre des poursuites ou du casier judiciaire

Le site [www.fr.ch/commander](http://www.fr.ch/commander) permet de commander un extrait du registre des poursuites par internet, sans passer au guichet des Offices de poursuites. Le paiement se fait par carte de crédit et l'acte est envoyé par poste.

Les extraits de casier judiciaire se commandent auprès des guichets postaux en s'y rendant personnellement et en présentant une pièce d'identité valable. Le paiement s'effectue de suite et le document est envoyé par poste.

## I – Impôts et taxes

### Impôts communaux

- 81,00 % de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des contribuables soumis au régime des personnes physiques
- 81,00 % de l'impôt cantonal sur le bénéfice et les fonds propres des contribuables soumis au régime des personnes morales

### Impôts paroissiaux

- 7% de l'impôt cantonal sur le revenu des contribuables (personnes physiques)
- 18% de l'impôt cantonal sur la fortune des contribuables (personnes physiques)
- 8% de l'impôt cantonal sur le bénéfice des contribuables (personnes morales)
- 10% de l'impôt cantonal sur le capital des contribuables (personnes morales)

### Taxes communales

- 1,20 pour mille (0/00) de contribution immobilière
- 1,00 par franc payé à l'Etat sur les mutations immobilières
- 70% du taux cantonal sur les successions et les donations
- 0,50 par franc payé à l'Etat sur les immeubles des sociétés, associations et fondations
- 60% de l'impôt cantonal sur le gain réalisé dans les transactions immobilières
- 60% de l'impôt cantonal sur la plus-value en cas d'aliénation d'immeubles si l'aliénateur a été propriétaire durant plus de 15 ans
- 81,00% de l'impôt cantonal sur les prestations en capital
- 55,00 francs de taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers par personne
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par personne dès l'année de ses 21 ans
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par commerces, artisans et indépendants
- 0,60/kg francs de taxe au poids pour l'élimination des ordures ménagères
- 35,00 francs d'impôt annuel par chien (encaissement par le Service financier Sarine)



## Païement des impôts communaux - Acomptes 2022

### Acomptes 2022

Les bulletins de versement annexés sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôts 2022 à verser dès le 30 juin 2022. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement par acomptes mensuels ou en un seul versement avec déduction d'un intérêt rémunérateur sur les acomptes.

### Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, **vous devez modifier chaque année l'ordre permanent** en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (**joindre les nouveaux bulletins avec QR codes et/ou modifier le numéro de référence**). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la "bonne" année.

### Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues (impôts des années précédentes). Le coefficient communal de 81,00 % est appliqué. Si, à réception de ces acomptes, vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (s'ils devaient être visiblement trop faibles ou trop élevés suite à un changement important de votre situation personnelle), vous avez la possibilité de **contacter la Caisse communale afin de rectifier le montant** de ces derniers (par téléphone ou par mail).

### A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec la taxation annuelle, l'impôt 2022 est basé sur les revenus obtenus durant cette même année. Aussi, ce ne sera qu'au courant de l'année suivante (2023), après examen de votre déclaration par le Service cantonal des contributions, que la Commune pourra établir le décompte du solde de l'impôt.

### Et les intérêts ?

Si les acomptes d'impôts n'ont pas été payés dans leur intégralité et que le décompte final s'avère plus élevé que les acomptes payés, des intérêts moratoires sont dus. De plus, si les acomptes versés se révèlent insuffisants pour couvrir la totalité de l'impôt 2022 définitif, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2023 (date du terme général d'échéance communal) jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les paiements sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés. Voici les conditions et taux appliqués :



|                                                           |            |
|-----------------------------------------------------------|------------|
| Terme général d'échéance communal pour l'année 2021 (TGE) | 31.05.2023 |
| Intérêt rémunérateur sur les acomptes                     | 1.50 %     |
| Intérêt rémunérateur sur les montants payés en trop       | 1.50 %     |
| Intérêt moratoire sur les acomptes                        | 1.50 %     |
| Intérêt moratoire sur les décomptes                       | 1.50 %     |
| Intérêt compensatoire                                     | 1.50 %     |

### A quoi sert le bulletin intitulé "Acompte volontaire année 2022" ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration fiscale 2022, au début de l'année 2023, vous pourrez alors calculer votre revenu et votre fortune imposables 2022. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêt compensatoire lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire année 2022 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi. L'acompte volontaire doit être acquitté au plus tard jusqu'au 31 mai 2023 (intérêt compensatoire). Ce bulletin de versement doit être utilisé uniquement pour payer un complément d'impôt de l'année courante.

### Informations complémentaires

Lors de la séance du Conseil général du budget 2022 du 14 décembre 2021, le Conseil communal avait proposé une **modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2022 (prolongation de la pause fiscale)** pour les personnes physiques et pour les personnes morales, proposition acceptée par l'Assemblée communale du 14 décembre 2021.

Dès lors, les acomptes d'impôt communal pour l'année 2022 sont calculés avec un coefficient fiscal de 0,81 pour 1,00 au Canton. Dès l'année 2023, ils reviendront, en principe, automatiquement au coefficient fiscal de 0,85.

De plus, au vu de la situation économique de ce début d'année 2022 due à la problématique de la Covid-19, le Conseil communal a décidé, **pour l'année fiscale 2022, de ramener les intérêts moratoires sur les acomptes et sur les décomptes à 1,5 % au lieu de 3 %.**

Nous rendons également attentives les personnes rencontrant des difficultés financières, notamment en lien avec la Covid-19, qu'elles peuvent contacter la Caisse communale afin de trouver un arrangement.



## Échéances en matière d'impôts et autres taxes

- = Echéance mensuelle
- ⊙ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire
- ◆ = Facture du solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée

### CANTON

|                          | Mois |   |   |                          |   |   |   |   |   |    |    |    |
|--------------------------|------|---|---|--------------------------|---|---|---|---|---|----|----|----|
| Désignation              | 1    | 2 | 3 | 4                        | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| Acomptes année courante  |      |   |   |                          | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■  | ■  | ■  |
| Acompte année précédente | ■    |   |   |                          |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Acompte volontaire       |      |   | ⊙ | ⇒ versement au plus tard |   |   |   |   |   |    |    |    |
| Facture solde d'impôts   |      |   |   |                          | ◆ | ◆ | ◆ | ◆ | ◆ | ◆  | ◆  | ◆  |
| Impôt fédéral direct     |      |   | ■ |                          |   |   |   |   |   |    |    |    |

### COMMUNE

|                           | Mois |   |   |   |                        |   |   |   |   |    |    |    |
|---------------------------|------|---|---|---|------------------------|---|---|---|---|----|----|----|
| Désignation               | 1    | 2 | 3 | 4 | 5                      | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| <u>Impôts communaux</u>   |      |   |   |   |                        |   |   |   |   |    |    |    |
| Acomptes année courante   |      |   |   |   |                        | ■ | ■ | ■ | ■ | ■  | ■  | ■  |
| Acomptes année précédente | ■    | ■ |   |   |                        |   |   |   |   |    |    |    |
| Acompte volontaire        |      |   | ⊙ | ⇒ | versement au plus tard |   |   |   |   |    |    |    |
| Facture solde d'impôts    |      |   |   | ◆ | ◆                      | ◆ | ◆ | ◆ | ◆ | ◆  | ◆  | ◆  |

|                           |  |   |  |   |  |  |   |  |  |  |  |   |
|---------------------------|--|---|--|---|--|--|---|--|--|--|--|---|
| <u>Autres taxes</u>       |  |   |  |   |  |  |   |  |  |  |  |   |
| Contribution immobilière  |  |   |  | ■ |  |  |   |  |  |  |  |   |
| Taxe déchets              |  |   |  |   |  |  |   |  |  |  |  | ■ |
| Taxe non-pompiers         |  |   |  |   |  |  |   |  |  |  |  | ■ |
| Eau & Epuration, acompte  |  |   |  |   |  |  | ■ |  |  |  |  |   |
| Eau & Epuration, décompte |  | ■ |  |   |  |  |   |  |  |  |  |   |





## L – Locations locaux et matériel communaux

Toute personne ou société villageoise a la possibilité de louer des locaux communaux ou du matériel :

- Salles du complexe communal
- Salle l'Ecureuil
- Salles de l'école
- Salle Aquila à l'Aigle Noir
- Four
- Tables et bancs
- Tentes pliables (6mx4m)

Pour ce faire, une demande préalable doit être établie et transmise à l'Administration communale qui contrôlera si l'objet de la demande peut ou non être accepté suivant le plan d'utilisation des locaux. Le Conseil communal décidera en dernier ressort de la mise en location définitive.

Les formulaires de demande d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

Pour vos fêtes de famille ou réunions entre amis :

Le Centre sports et loisirs « Les Simon » qui se situe à côté du terrain de football propose la salle communale « Noisette » et la buvette du FC & TC que toute personne habitant Neyruz ou ailleurs a le loisir de réserver et de louer pour diverses réunions. Ces salles sont munies de :

- tables et chaises pour recevoir environ 50 personnes
- cuisine agencée avec lave-vaisselle
- vaisselle et ustensiles de cuisine

Pour réserver ces salles ou pour des informations supplémentaires :

### **Salle Noisette :**

Mme Myrianne Catillaz  
079 647 94 26

### **Buvette FC/TC :**

M. Dominique Odin  
078 627 81 77

Un calendrier des disponibilités des salles est disponible sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)



## L – Ludothèque Schtroumpf

Le but de la ludothèque est d'exploiter un centre de location de jeux à Neyruz. La ludothèque offre ainsi la possibilité de louer, à un prix modeste, de nombreux jeux et jouets de qualité. La ludothèque est située au rez-de-chaussée du Complexe communal de Neyruz, à la Route d'Onnens 5.

Elle est ouverte comme suit :

- le mercredi de 15h00 à 17h00
- le samedi de 09h00 à 11h00

Pendant les vacances scolaires : ouvert seulement le samedi

Pendant les vacances de Noël/Nouvel An : fermé

Tél. 026 477 30 73

## N – Nids de guêpes et frelons

Les Sapeurs-pompiers de la commune ne sont pas équipés pour intervenir lorsque ce genre de phénomène survient.

Au vu de l'agressivité que peuvent développer les guêpes et les frelons, nous vous déconseillons d'intervenir par vous-mêmes. Des sociétés privées proposent un service de désinsectisation adéquat et sans risque pour les habitants de la maison touchée.

Nous vous proposons quelques noms d'entreprises : AS Désinfection SA Villarlod, Assainix Cugy, Burri Désinfection Fribourg, Desinfexion Service Sàrl Gransivaz, Heimo Raphaël St.Silvester, Infanger Daniel Bulle, Schneider Désinfection Marsens. Pour une approche écologique : Myrmecia SNC Rossens. Cette liste n'est pas exhaustive, les pages jaunes de l'annuaire vous renseigneront encore davantage.

## O – Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ne se fait pas dans les quartiers. Les déchets doivent être déposés dans un compacteur installé au complexe communal ou à la déchetterie communale.

Les citoyens peuvent acquérir une carte d'accès auprès de l'administration communale, au prix de 20,-. La carte à prépaiement peut ensuite être rechargée

par internet ou à l'automate de l'administration.

**Horaires du compacteur au complexe communal :**  
Du lundi au samedi de 6h30 à 20h, excepté les jours fériés

**Horaires du compacteur à la déchetterie :**  
Idem horaires d'ouverture de la déchetterie



## P – Papiers officiels

Il est possible de commander par internet ou téléphone différents documents officiels issus du registre du contrôle de l'habitant :

- Attestation de domicile
- Attestation de séjour
- Certificat de bonnes mœurs

Les documents payés par Twint vous seront envoyés, les autres sont à retirer au guichet. Les attestations de sortie de territoire pour les enfants mineurs ne peuvent pas être envoyées par la poste, car le représentant légal doit les signer directement au guichet.

Le responsable administratif de Neyruz a également la possibilité d'authentifier une signature. Le document doit être signé à

notre guichet sur présentation d'un document d'identité. Emolument CHF 20.00

Les actes d'état civil peuvent être commandés directement sur le site internet de l'état de Fribourg : [www.fr.ch/commander](http://www.fr.ch/commander)

Les actes suivants sont disponibles :

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de partenariat
- Acte de décès
- Acte de reconnaissance
- Acte d'origine
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Certificat individuel d'état civil

## S – Sentiers pédestres

La commune propose un réseau balisé, sécurisé et mesuré avec des accrochages possibles avec les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, la Brillaz, Matran. Certains circuits sont encore en cours de balisage. Les circuits utilisent le réseau des sentiers pédestres de Suisse (panneaux jaunes), les routes communales ou des chemins déjà aménagés.

Les circuits balisés par des panneaux blancs peuvent être téléchargés sur notre site internet.

Neyruz propose 4 sentiers balisés :





## S – Service social

La commune de Neyruz dépend du Service social régional ARCOS.

Le bureau est installé à la route de Rosé 49, 1754 Rosé (commune d'Avry-sur-Matran).

Ce service est atteignable au n° suivant : 026 477 16 88 comme suit :

- Lun 8.00-11.30 – 13.30-16.30
- Mar 8.00-11.30 – 13.30-16.30
- Mer sur rendez-vous
- Jeu 8.00-11.30 – 13.30-16.30

## S – Site internet communal

[www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

- Agenda des manifestations
- Informations diverses
- Guichet en ligne
- Règlements communaux

et encore bien d'autres choses





## S – Sociétés locales

| Sociétés                          | Lieu de l'activité | Président            | Contact                   |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------|---------------------------|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers      | Neyruz             | Vincent Kowalski     | 079 519 36 61             |
| Sarine Basket                     | Posieux            | Lise-Emmanuelle Nobs | 079 443 93 47             |
| Club de pétanque La Rincette      | Neyruz             | Roger Stroude        | 079 230 37 07             |
| Club des Aînés                    | Neyruz             | Joseph Emmenegger    | 026 477 30 73             |
| EMJ Ensemble Musical des Jeunes   | Neyruz             | Jérôme Vonlanthen    | 079 544 47 88             |
| FC Neyruz                         | Neyruz             | Patrick Gendre       | 079 316 40 46             |
| Gym Dames                         | Neyruz             | Livia Bertschy       | 026 470 12 92             |
| Gym-Hommes Les Copains            | Neyruz             | Pascal Gendre        | 026 477 12 39             |
| Gym enfantine Les Kangourous      | Neyruz             | Nelly Buchser        | 076 822 18 90             |
| Jeunesse de Neyruz                | Neyruz             | David Pythoud        | jeunesse.neyruz@gmail.com |
| La Chanson du Moulin, Chœur mixte | Neyruz             | Josef Bossart        | 079 644 17 39             |
| La Cordiale, société de musique   | Neyruz             | Denis Morel          | 079 270 72 80             |
| Les Amis du théâtre               | Neyruz             | Jérôme Zbinden       | 077 481 12 58             |
| Les Samaritains Neyruz et environ | Matran             | Fabienne Chappuis    | 026 401 16 21             |
| Ludothèque Schtroumpf             | Neyruz             | Cécile Emmenegger    | 026 477 30 73             |
| Mouvement les Ecureuils           | Neyruz             | Bertrand Macheret    | 078 638 14 58             |
| Ski Club Neyruz                   | Neyruz             | Cyril Ackermann      | 079 483 04 44             |
| Tennis-Club Neyruz                | Neyruz             | Jean-Daniel Bersier  | 079 321 15 75             |
| Unihockey Neyruz (Rhinos)         | Neyruz             | Martin Renevey       | 079 541 80 13             |
|                                   |                    |                      |                           |

## U – Urgences

|                                 |      |                          |               |
|---------------------------------|------|--------------------------|---------------|
| Numéro international de secours | 112  | Service médical de garde | 026 304 21 43 |
| Police                          | 117  | Permanence dentaire      | 0848 14 14 14 |
| Pompiers                        | 118  | HFR Hôpital Fribourg     | 026 306 00 00 |
| Ambulances                      | 144  | Urgences pédiatriques    | 0900 268 001  |
| Centre de toxicologie, Zürich   | 145  | Pharmacie de garde       | 026 304 21 40 |
| Rega (hélicoptère)              | 1414 |                          |               |

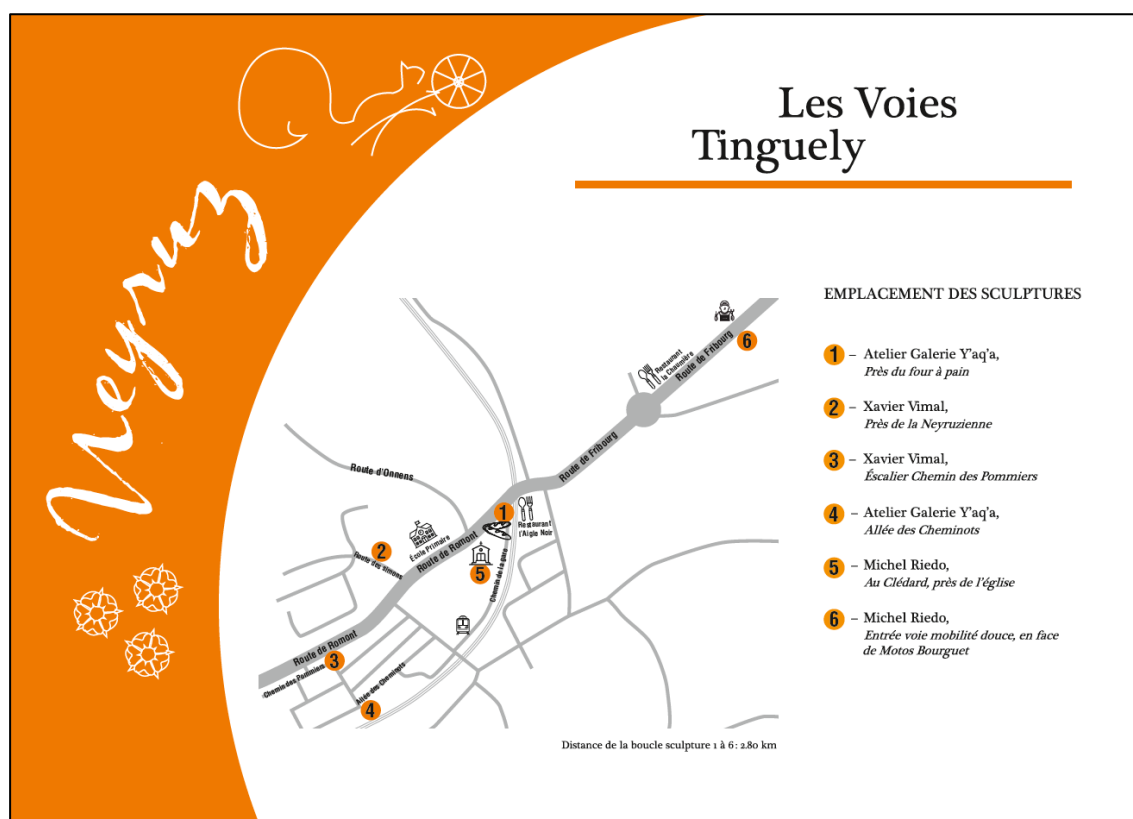


## V - Voies Tinguely

Le village de Neyruz était le lieu de vie de Jean Tinguely pendant ses dernières années. Vingt-cinq ans après sa mort, la commune souhaite lui rendre un hommage particulier en présentant, le long des chemins traversant le village, des œuvres d'artiste contemporains de la région. Ces créations rappellent le style et les matériaux de prédilection du célèbre sculpteur.

Près de chacune des œuvres des artistes contemporains, la photo d'une sculpture de Jean Tinguely est exposée, ainsi que son descriptif. Les images ainsi que le descriptif officiel sont toutes extraites du catalogue du Musée Tinguely de Bâle.

Cette balade au fil des œuvres permet aux promeneurs de traverser le village en dédiant un moment à notre artiste disparu.





Coloriage pour enfant







Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....